

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 8 mars 2020

Coronavirus Covid-19 - Fermeture des établissements scolaires dans l'Oise

L'ARS étend la mesure à certains établissements médico-sociaux accueillant des enfants et des jeunes

Le Premier ministre a annoncé le 6 mars la fermeture de l'ensemble des crèches, maternelles, écoles, collèges et lycées du département de l'Oise. Dans la continuité de cette annonce, en accord avec l'ensemble des organismes gestionnaires de l'Oise et en lien avec le Conseil départemental, l'ARS Hauts-de-France a pris la décision de suspendre - du lundi 9 mars au dimanche 22 mars 2020 inclus - l'accueil des enfants et des jeunes dans certains établissements médico-sociaux du département. Prise par précaution, cette décision vise à limiter la propagation du virus auprès de ces personnes particulièrement fragiles et pour lesquelles il peut être difficile de faire respecter les gestes barrières.

Cette décision concerne les structures d'accueil d'enfants et de jeunes en externat ou en internat de semaine, fermant pendant les vacances scolaires. Il s'agit principalement d'instituts médico-éducatifs (IME) et d'instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP). **Ne sont donc pas concernées par cette mesure les structures prenant en charge des enfants et des jeunes de façon permanente et continue, 365 jours par an, pour lesquels une autre modalité de prise en charge n'est de fait pas envisageable.**

Une solution alternative proposée pour chaque enfant et chaque jeune

Les parents des enfants et des jeunes concernés par cette mesure ont été directement et individuellement informés par l'établissement d'accueil. **L'ARS a demandé à chaque établissement d'adapter les modalités d'accompagnement de chaque enfant à sa situation personnelle et à son environnement familial, de façon à ce que la continuité des soins indispensables aux besoins de l'enfant ou du jeune soit assurée.** L'Agence régionale de santé a par ailleurs demandé à chaque établissement qu'un lien permanent soit maintenu avec la famille. Ainsi, deux modalités de prise en charge ont été proposées aux familles :

Contacts presse :

ARS Hauts-de-France | Thomas Lhuillery | 03 62 72 86 27 | thomas.lhuillery@ars.sante.fr

- soit un retour au domicile des parents, avec si besoin une prise en charge en ambulatoire par un professionnel de santé. Les parents qui ne disposent pas de mode de garde sont invités à contacter leur employeur, qui se rapprochera de l'Assurance Maladie afin de bénéficier d'un arrêt de travail pour assurer la garde de leur enfant. Plus d'informations et formulaire de déclaration sur <https://declare.ameli.fr>
- soit un accueil dans un établissement non concerné par cette mesure.

Dans tous les cas, l'ARS a demandé aux établissements la mise en place d'un suivi individualisé réalisé par les professionnels de la structure d'accueil.

Les personnels des établissements dont l'activité est suspendue pourront, sur la base du volontariat, renforcer les établissements médico-sociaux qui en auraient besoin, pour assurer la continuité des accompagnements et ainsi pallier aux éventuelles absences de personnels liées à la fermeture des établissements scolaires de l'Oise.

Pour les adolescents (16 ans et plus) ou sous amendement Creton, ayant besoin d'une continuité d'accompagnement médico-social renforcée, un accompagnement en hébergement temporaire adulte sera proposé aux familles.

Des mesures barrières et une vigilance renforcée dans les autres établissements

Pour les enfants et les jeunes accueillis 365j/an et les adultes en situation de handicap, la prise en charge se poursuit dans leur établissement avec une application des mesures barrières et une vigilance renforcée : les visites aux résidents, sauf cas exceptionnels déterminés avec la direction de l'établissement et en lien avec l'ARS, sont fortement déconseillées, en particulier celles d'enfants. Les personnes présentant des symptômes sont bien entendu interdites de visite.

Recommandations concernant les gestes barrières

La meilleure protection contre le virus consiste à provisoirement cesser les poignées de main et embrassades, et à respecter les « gestes barrières », des mesures simples et efficaces pour freiner la diffusion du virus :

- Se laver les mains régulièrement (pendant 30 secondes avec de l'eau et du savon)
- Eternuer et tousser dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique
- Porter un masque jetable, uniquement quand on est malade
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche
- Rester chez soi, limiter les sorties et contacter votre médecin si votre état de santé le justifie